



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0859

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Végétalisation du bâtiment - 2° tranche

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthelémy (pouvoir à Mme Yéréman), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0859**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Végétalisation du bâtiment - 2° tranche**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le centre d'échanges de Lyon-Perrache (ouvert en 1976) fait l'objet d'une programmation annuelle des investissements répondant à des problématiques de renouvellement et de mise en conformité des équipements et installations techniques et d'embellissement favorisant une meilleure intégration du bâtiment dans son environnement urbain ; sur ce point, un programme exceptionnel de 3 M€ a été proposé au conseil de Communauté du 15 juin 2009.

Récemment, la ville de Lyon a sollicité officiellement la Communauté urbaine pour poursuivre l'intégration du bâtiment dans le paysage urbain. Compte tenu de sa position, le centre d'échanges va devenir la porte d'entrée du futur quartier Confluence actuellement en cours de développement et assurera la liaison entre ce nouveau quartier et le quartier Ainay.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent projet.

Pour mémoire, le conseil de Communauté a autorisé, en 2006, la réalisation d'une première tranche du mur végétalisé du centre d'échanges de Lyon-Perrache. Cette première tranche, que l'on peut qualifier d'expérimentale, avait pour but, outre l'aspect esthétique de la réalisation, d'être un support de recherche dans les domaines de la thermique et de l'amélioration de la qualité de l'air. Ces deux axes visaient à rechercher l'intérêt des villes à voir se développer la végétalisation des murs et des toitures, notamment pour lutter contre le réchauffement climatique.

La Communauté urbaine, par sa contribution financière, a assuré la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de cette réalisation en concertation étroite avec la direction des espaces verts de la ville de Lyon qui assure la prise en charge de l'entretien de cet ouvrage après la période de garantie.

Le mur est ainsi composé d'un substrat, support de diverses plantes (18 variétés) connues pour leur résistance à la pollution atmosphérique urbaine et ses composés ainsi que pour leur capacité à absorber et digérer les pollutions. De la même façon, le substrat concentre les pollutions apportées par des canalisations souples depuis les parkings publics pour être digérées par des bactéries et des champignons présents dans le substrat. Parallèlement, ce substrat est alimenté en eau et en engrais biologique (en circuit fermé), *via* d'autres canalisations.

A ce jour, il est constaté que la population bactérienne est particulièrement diversifiée et est en nombre aussi important que dans un sol classique (horizontal et en pleine terre). La fibre coco/perlite assure une colonisation parfaite du système racinaire des plantes. Il est constaté sur les premières études une transformation des oxydes d'azote (NOx) en diazote (N₂) et une activité potentiellement supérieure de certaines plantes sur le traitement enzymatique des polluants piégés dans le substrat.

Naturellement, le mur végétalisé connaît ses limites puisque son efficacité varie en fonction de la température et qu'il devient uniquement un stockage des polluants en hiver et que son suivi nécessite un investissement sur plusieurs années. L'étude fait l'objet actuellement d'un travail de doctorant portant sur l'impact de ce mur sur l'atmosphère proche et sur la capacité de l'installation à extraire les polluants du substrat et notamment les solvants benzène, toluène, éthylbenzène et xylène (BTEX).

L'expérimentation porte aussi sur l'atmosphère chimique de l'environnement immédiat du mur, son pouvoir réel d'absorption des polluants et le rythme de celui-ci.

Au niveau thermique, les expérimentations permettront de réaliser un suivi des températures de surface afin de voir l'impact de la végétalisation sur l'ambiance thermique liée au bâtiment et ainsi de mesurer l'effet de rafraîchissement lié aux végétaux.

La poursuite du projet

En 2009, la ville de Lyon a fait part de son intérêt, outre l'aspect esthétique de telle réalisation et leur contribution, à une présence plus forte de la "nature en ville" par leurs vertus bioclimatique et bio filtrantes. Elle a donc souhaité poursuivre le partenariat avec la Communauté urbaine, celle-ci assurant la réalisation d'une 2° tranche et la ville de Lyon l'entretien de l'ensemble des installations. Il convient de traiter, par voie d'avenant à la convention d'origine, cette prise en charge. La dépense prise en charge directement par la ville de Lyon est estimée à 4 800 € TTC par mur végétalisé.

Cette 2° tranche est prévue sur le mur béton de sortie du parking côté ouest de la place Carnot.

Le budget de cette opération s'élèverait à 220 000 € TTC.

Cette opération vient compléter la programmation 2009 des investissements sur ce bâtiment dont une partie a déjà fait l'objet d'individualisation en 2009 au titre du plan de relance et de l'opération globalisée annuelle de maintenance ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux relatif à la poursuite de la végétalisation du centre d'échanges de Lyon-Perrache.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention d'affectation et de gestion en date du 19 avril 1978 passée avec la ville de Lyon.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale D1 : assurer le fonctionnement des services du Grand Lyon, sur l'opération individualisée n° 1372 : Lyon 2 végétalisation des verticalités du centre d'échanges de Lyon-Perrache individualisée le 11 septembre 2006.

4° - Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 220 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier suivant :

- 120 000 € en dépenses année 2009,
- 100 000 € en dépenses année 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 433 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.